

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN****COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE****PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **25-05-2016**, 20h40, au bureau municipal, 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

Étaient aussi présents :

<b>Brisson</b>	<b>Clermont</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #01</b>
<b>Desjardins</b>	<b>Johanne</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #02</b>
<b>Légaré</b>	<b>Richard</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #04</b>
<b>Gagnon</b>	<b>Claude</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #05</b>
<b>Girard</b>	<b>Catherine</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #06</b>

**Diane Cyr, Directrice-Général/Secrétaire-Trésorière, est aussi présente**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Rés. : 2016-071**

**2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les postes des élus étant représentés, à l'exception du siège #03 qui est vacant, les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation qui leur aurait normalement été remis pour cette séance.

**Rés. : 2016-072**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que: L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Rés. : 2016-070**

**b. Programmation de la TECQ 2014-2018 modifiée au 25-05-2016**

**ATTENDU QUE :** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

**ATTENDU QUE :** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ATTENDU QUE :**

Il est proposé par, conseiller(ère) , et unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à un personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire de la programmation de travaux modifiée en date du 25 mai 2016 et jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés : 2016-073**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 20h50.

---

Michel Lévesque, Maire

---

Diane Cyr, Directrice-Générale/Sec.-Très.